

Soleure : le département de l'intérieur, [...]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **18 (1867)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les règles que l'auteur donne pour le levé des limites et des détails sont très-utiles. Il cherche avec raison à faire déterminer au moyen de coordonnées un nombre de points aussi grand que possible, de manière que l'arpentage puisse conserver une valeur constante jusque dans les détails. On devra éviter toute incertitude dans la fixation des localités. Dans ce but il faudra relier les polygones à des points trigonométriques toutes les fois qu'il sera possible. On devra restreindre l'emploi de l'équerre d'arpenteur et particulièrement éviter de longues perpendiculaires. Enfin il sera toujours bon de mettre du soin aux croquis, le temps que l'on y consacre est largement regagné lorsque l'on expédie le plan définitif. Ces procédés sont recommandés pour tous les cas où il s'agit de fixer exactement les points et les lignes. En revanche, l'ouvrage montre les avantages qu'il y a à choisir les méthodes et les instruments suivant le degré de précision que l'on veut obtenir et le but qu'on se propose. Il est inutile de déterminer la position au moyen de procédés très-exacts lorsque les objets à représenter ne sont pas fixés d'une manière définitive, comme c'est le cas de certaines limites, des routes, etc. On pourra par exemple dessiner à vue d'œil tel ou tel massif de rochers, il peut aussi se présenter certains cas où il sera bon de recourir à la planchette.

Cette courte revue montre que l'auteur a su tenir compte avec pleine connaissance de cause des besoins de la pratique. Bien que çà et là on puisse désirer quelques développements plus complets, on n'en peut pas moins dire que toutes les parties de l'ouvrage sont appropriées à leur but; il remplit réellement une lacune en contribuant à régulariser conformément à nos besoins l'emploi du théodolite qui prend toujours plus d'extension en Suisse.

CHARLES PESTALOZZI.

SOLEURE. Le département de l'intérieur, après avoir réuni à Olten tous les forestiers de district et discuté avec eux *sur l'état actuel de nos forêts et l'économie forestière en général*, a organisé dans les différents arrondissements des *conférences*, auxquelles sont invités à prendre part les forestiers, les gardes-forestiers, les commissions forestières, les présidents et conseils de communes ainsi que les particuliers qui s'intéressent à l'économie forestière. Le but de ces conférences est de présenter sous son vrai jour la situation actuelle de nos forêts, de signaler aux communes les abus existants et les conséquences fatales qui en découleront pour elles, en général de faire voir aux autorités communales au moyen de données statistiques recueillies à cet

effet ce que produisent leurs forêts et ce qu'elles sont susceptibles de produire; on espère ainsi leur inspirer le désir de concourir de tout leur pouvoir aux réformes à entreprendre dans ce domaine. On discutera en particulier l'établissement de pépinières, l'exécution des cultures, les méthodes de coupes, le rôle assigné aux gardes-forestiers, etc. On ne peut parcourir nos vallées sans être tristement frappé par les dévastations résultant d'un aménagement irrationnel ou de coupes mal exécutées. Oui, nous sommes forcés de l'avouer, nos forêts ont été depuis nombre d'années bien négligées, soit par les autorités chargées de la surveillance, soit par les ayant-droit, c'est pourquoi il est urgent que les autorités prennent des mesures énergiques dans cette branche si importante de l'administration. Il serait cependant injuste de conclure de ces lignes que l'économie forestière du canton de Soleure soit restée complètement en arrière. Il n'en est rien. Il y a déjà bien des années qu'on a reconnu les abus et qu'on cherche à y remédier; il a été apporté des restrictions dans les prestations de bois à bâtir et des bois de chauffage; les abattages ont été faits avec plus de soin, on a établi des chemins forestiers, et quelques communes possèdent des pépinières bien soignées qui prouvent que la bonne volonté ne fait pas défaut. Mais tout cela ne suffit pas; ce qu'il faut, c'est que *toutes les communes* travaillent avec zèle à l'amélioration de leur économie forestière et emploient tous les moyens à leur disposition pour faire fructifier le capital énorme représenté par les forêts; c'est là le but des conférences forestières récemment organisées, et le vœu de votre correspondant est que ce but soit pleinement atteint.

(Extrait du Journal d'agriculture.)

On est prié d'adresser à M. EL. LANDOLT, professeur à Zurich, les envois qui concernent la rédaction; les réclamations relatives à l'expédition du journal doivent être faites à M. E. SCHULER, à Bienne.